

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, 14 JANVIER.

La Gazette des Tribunaux parle en ces termes de nouvelles arrestations qui viennent d'être opérées :

« Au nombre des individus dont nous avons hier annoncé l'arrestation, il faut en ajouter sept autres, envoyés hier matin au dépôt de la préfecture de police en vertu de mandats décernés par les juges instructeurs délégués par la cour des pairs, pour informer sur l'attentat du 27 décembre. Parmi eux se trouve un nommé Meunier.

« Au total, on compte en ce moment vingt-quatre arrestations depuis trois jours. Seize inculpés sont détenus provisoirement dans la prison du dépôt, et les huit autres sont éconduits à la Conciergerie. On parle aussi de cinq autres individus arrêtés et conduits soit à la Force, soit à Sainte-Pélagie, sous la prévention de propos séditieux. »

— Le Bon Sens parle aussi de cette affaire : « On assure, dit-il, que deux soldats nouvellement engagés dans un des régiments de la garnison de Paris ont été arrêtés. S'il fallait ajouter foi aux bruits qui ont couru à ce sujet, ces militaires ne se seraient engagés que pour avoir une occasion d'approcher du roi de plus près. » Toutefois, le Bon Sens fait observer que ces bruits méritent peu de croyance.

— On a saisi hier dans le passage du Grand-Gerf des cartouches, des balles, de la poudre et plusieurs armes à feu, par suite d'une perquisition faite par un commissaire de police.

— M. Lavaux, sellier, a de nouveau été arrêté et mis au secret. Il a été confronté hier avec Meunier.

— M. le ministre des finances a décidé que la douane de Condé, près Bonsecours, serait provisoirement ouverte à l'entrée des laines en masse.

— On lit dans le Pays, journal du Gers, du 10 janvier : En vertu d'ordres émanés de la cour des pairs, et transmis par le télégraphe, M. Lacaze, fils d'un négociant de notre ville, a été arrêté hier dans son domicile. Les motifs de son arrestation sont basés sur les relations qu'il a eues avec Meunier, pendant son séjour à Paris. M. Lacaze est à Auch depuis deux mois et demi; cette circonstance semble éloigner l'idée de toute complicité dans l'attentat du 27 décembre. Il est parti aujourd'hui en poste pour Paris sous escorte.

— Le général Sébastiani est resté hier pendant une heure en conférence avec le duc d'Orléans.

— On écrit d'Avesnes : L'instruction du complot d'Avesnes est terminée et les pièces de la procédure ont été transmises à Douai à M. le procureur-général. L'affaire sera présentée aux assises du second trimestre de 1837. On assure que le sieur de Bienville avait eu le moyen de se retirer en Belgique avant que d'être arrêté, mais qu'il a préféré rester à Avesnes et se laisser saisir. Il annonce, dit-on, que son dessein est de déclarer qui l'a fait venir à Avesnes et pour quel objet. La personne la plus compromise dans l'affaire serait le propriétaire du café dont l'entrée était défendue aux sous-officiers de la garnison par l'autorité militaire.

### Parités.

#### MOEURS ANGLAISES.

L'article suivant que nous trouvons dans la Revue britannique peut donner une idée de la situation morale et intellectuelle de la société anglaise :

« Tous les siècles ont leur refrain : celui du nôtre est *civilisation, progrès*. Avancer, rien n'est plus grand. Mais vers quel but? Se civiliser est admirable; n'est-ce pas s'améliorer, se perfectionner, augmenter la somme de ses vertus et de ses jouissances? Ainsi résonnent à l'oreille séduite ces mots prestigieux. Est-ce un retentissement creux et vide? Ont-ils une autre acception véritable? L'acception apparente est-elle trompeuse? Quelle valeur propre faut-il attribuer aux fils de la haute civilisation? Leurs acquisitions réelles ou sont-elles? Comptons-les.

La polygamie est réprouvée, la prostitution est flétrie, le libertinage est honteux. Mais voici ce que dit la statistique. En 1830, la proportion des enfants bâtards aux enfants légitimes, en France, était comme de un est à treize. En Angleterre, y compris le pays de Galles, comme un est à dix-neuf : en 1835, Londres comptait 2,044,520 âmes dont 1,390,000 femmes; et, sur ce nombre, 665,000 femmes seulement entrées dans la vie réelle des femmes, c'est à dire au-dessus de seize ans. Que sur cinq familles, trois se composent du mari et de la femme, nous trouvons 240,000 femmes mariées et 455,000 non mariées. La population de Londres a considérablement augmenté depuis l'époque où Colquhoun publiait son Traité sur la police de la métropole. Il évaluait alors le nombre des femmes publiques à 50,000. Adoptions ce chiffre : sur cinq femmes une est perdue. Et s'il fallait porter en compte la ruine morale et partielle des femmes qui n'appartiennent pas à tous, le secret des intrigues, le mystère des corruptions, le dédale des fautes cachées, que serait-ce? Sur 613 individus, en Angleterre, un est conduit en prison pour crime. Ceux que la loi ne frappe pas deviennent moins trier ce nombre. Progrès de la société, associations charitables, discours philanthropiques, effacez-vous; permettez-vous d'apercevoir ce que vous cachez : la table de jeu, le mauvais lieu, la taverne, les courses de chevaux, les paris, la banqueroute, la prison, le bague. Que la haute civilisation reconnaisse ses enfants!

Bulletin de la bourse de Paris, du 14. — La discussion du projet d'adresse est commencée depuis deux jours à la chambre des députés, et quoique les débats aient été assez animés, cependant, jusqu'à présent du moins, ils n'ont exercé qu'une influence très minime sur le cours des rentes françaises 3 et 5 p. c.

On a motivé la reprise à la nouvelle apportée à la Bourse que la chambre des députés venait de passer à l'ordre du jour sur l'affaire conseil.

Les fonds espagnols ont éprouvé aujourd'hui un mouvement de baisse assez prononcé; on fait circuler aucune nouvelle capable de motiver cette réaction; aussi a-t-on cherché à l'expliquer par des réalisations de bénéfices, et ensuite par le peu de bonne tenue que ces fonds ont à la bourse de Londres.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Hier, après M. de Bricqueville, qui a parlé contre l'adresse, la Chambre a entendu pour l'adresse M. Duvergier de Hauranne, et contre l'adresse M. Salvetti.

Aujourd'hui, la discussion générale a continué, et a été close.

MM. de Falguierolles, Félix Bodin et De la Pinsonnière ont parlé pour le projet.

MM. le baron Roger et Garnier-Pagès contre.

Après cela la Chambre a voté sans discussion les deux premiers paragraphes de l'adresse.

La fin de la séance de la chambre des députés d'hier a eu de l'importance. Nous en donnons ici un court exposé pour faire comprendre à nos lecteurs de quoi il s'est agi, en attendant que nous puissions publier les débats eux-mêmes :

La discussion générale avait été fermée après un discours de M. Garnier Pagès. La délibération était commencée sur les paragraphes, lorsque à l'occasion des affaires étrangères un amendement exprimant des vœux pour la Pologne a été proposé par M. Odilon Barrot; les ministres n'ont pas jugé à propos de le repousser. L'amendement mis aux voix, au scrutin secret, a été adopté à la majorité de 189 voix contre 181. Comme à la première épreuve par assis et levé, les ministres et leurs amis avaient voté contre l'amendement, ils ne peuvent nier que la majorité se soit, dans cette occasion, déclarée contre eux.

Le ministère avait prévu des interpellations sur la question suisse : en conséquence, M. Gasparin, ministre de l'intérieur dans le cabinet du 6 septembre et ancien sous-secrétaire d'état dans celui du 22 février, s'était muni d'un discours écrit dont la conclusion portait en substance, que les faits de police aussi bien que les faits de diplomatie étant secrets de leur nature, il ne devait à la chambre aucune explication sur l'incident de l'affaire suisse relative à Conseil. La Chambre s'est montrée peu satisfaite de cette réticence. N. Odilon-Barrot, soutenu par l'opposition par une partie considérable du centre gauche, a insisté pour que l'affaire fût examinée à fond. Le ministère devait répondre à cette question : Conseil était-il espion ou un véritable réfugié? — Je n'en sais rien, a répondu M. Molé. Au surplus, l'affaire ne regarde pas les ministres actuels. Interrogé nos prédécesseurs, M. Persil a en quelque sorte sommé M. Thiers de revendiquer une responsabilité qui lui appartenait de droit.

M. Thiers est monté à la tribune, et a donné sur les faits relatifs au *conclusum* de longs explications; mais,

Mais elle a un fils dont elle est fière, c'est l'honneur père du duel, qui régit encore souverainement l'Angleterre et la France. Tous nos hommes bien élevés s'exercent au pistolet; au seizième siècle tout gentilhomme était habile à l'escrime.

Il n'y a pas quinze jours, un lord et un capitaine buvaient ensemble du vin de Madère, occupation innocente; leur avis diffère sur la qualité du vin. Ils s'injurient. Pourquoi ne pas arranger l'affaire? dit un témoin.

« Notre force au pistolet est trop connue », s'écrie l'un d'eux. Ils se battent; on emporte un cadavre. Peu de jours après (je parle de fait réels et récents), un colonel rencontre un capitaine, son ami. Le chien de l'un mord le chien de l'autre. L'un reçoit une balle dans la tête et l'autre dans la cuisse.

Quittez ce cadavre et cet invalide, entrez à la chambre des communes : voici des querelles bien plus violentes, des mots bien plus durs, des imputations bien plus scandaleuses. Ce ministre est un voleur, celui là est vendu, ce troisième cherche à se vendre. La canaille peuple les bancs des toriers, et la honte pleut sur le front des whigs. C'est chose admirable que le stoïcisme antique et romain avec lequel tout cela s'écoute. La civilisation veut du calme. Point de colère, pas un mouvement, pas un geste, nul ne sourcille. Mais ce noble gentilhomme que l'on a nommé brigand, se lève, et d'un ton de nonchalance :

« Est-ce à l'homme ou bien au ministre que l'honorable membre s'est adressé? demande-t-il; l'injure est-elle personnelle? »

Personnelle! pas le moins du monde. Il n'y a rien de plus vil que le ministre; je le soutiens; mais l'honneur de l'homme est intact!

Distinctions justes, explications satisfaisantes. L'honorable ministre se rassied et cause avec ses voisins.

Rien de plus complètement civilisé que tout cela. Quelle influence le progrès de l'époque exerce-t-il sur nos rapports avec les femmes? quelle est notre moralité à cet égard? On connaît à Londres un homme à succès, modèle de sa caste, célèbre par le nombre de femmes qu'il a déshonorées. Il a blessé tant de familles dans ce que l'honneur a de plus sensible et de plus délicat, que nul cercle ne lui est interdit et fermé. Un lord de mes amis, dont le caractère est singulier, après l'avoir reçu quelque temps, cessa de l'inviter.

parvenu au point délicat, à la question de savoir si Conseil était un espion, et s'il avait été envoyé en Suisse en qualité d'espion, il a déclaré qu'il n'en savait rien. « Il est vrai, a-t-il ajouté, que je suis responsable; il est vrai que je devrais tout savoir : le fait et pourtant que je n'ai pas tout su. »

On conçoit ce que ces paroles ont dû causer d'émotion. Qui donc pouvait savoir ce qui était ignoré du ministre des affaires étrangères, président du conseil? Quelques mots de M. Persil, quelques murmures des rangs ministériels désignaient le ministre qui occupait le département de l'intérieur dans le cabinet du 22 février; mais M. Montalivet, membre de la chambre des pairs, ne pouvait pas venir à la tribune des députés donner les explications demandées; il fallait donc que la chambre réprimât sa curiosité et passât outre. Le ministère pressait le vote de tous ses efforts, espérant échapper ainsi à la difficulté; mais la difficulté est devenue inévitable. Je conçois, a dit M. Odilon-Barrot, que M. Gasparin ne croie pas pouvoir disposer d'un secret qui ne lui appartient pas : laissons lui le temps de s'en faire relever par son supérieur. Remettons la séance à demain. La séance a été remise.

### BELGIQUE.

Lloyd Bruxellois, 15 janvier (trois heures). — Le cours de Paris d'hier est inconnu; Ardois 25 1/2 A 25 1/8 P; fin courant 25 P; prime à 1 mois 23 dont 1 P; mutualité 113 P 1/2 1/2 A; actions réunies 102 P, peu d'affaires.

Amsterdam, 13 janvier. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 3/16 1/16, 5 p. c. 101 7/16 1/2, billets de chance 23 7/16 3/8, syndicat 94 15/16 95, société de commerce 184 1/4 183 1/2, Ardois pièces de 85 liv 25 1/2 1/4 1/6 9/16, grosses pièces 25 1/4 1/2 1/4, passives 7 3/4 8 7/8, différées 8 3/8 1/2, dito nouvelles différées 9 1/2 5/16, russes 104, brésiliens 85 1/2.

La cote peu élevée de nos fonds nationaux à Londres de mardi dernier a influé sur nos cours. L'actif espagnol n'a pas suivi l'impulsion que devait lui donner les cours élevés d'Anvers on s'est tenu entre 25 1/4 et 25 5/8.

Les coupons en revanche ont été très-demandés à 46 et 47. Les autres valeurs sont calmes et sans affaires.

Londres, 13 janvier (4 heures). — Les consolidés en compte étaient à deux heures à 90 1/2, les marchés au comptant, ex-dividende, se soutenaient. La malle de Paris de mercredi apporte le cours de la dette active espagnole à 26 1/2, il n'a point influé sur le nôtre qui reste à 24 7/8. Consolidés ex-dividende 89 3/8 à 1/2, belges 104 1/2, hollandais 2 1/2 p. c. 54 1/8, 5 p. c. 102 5/8, espagnoles active au comptant 24 5/8, passive 7 1/8, différée 11 1/4, portugais 5 p. c. 47 1/2, 3 p. c. 30, Brésiliens 86.

#### ACTE DU GOUVERNEMENT.

##### Ministère des travaux publics.

Léopold, etc. De l'avis de notre conseil des ministres, et sur la proposition de notre ministre de l'intérieur, nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les attributions suivantes sont respectivement distraites des ministères de l'intérieur, des affaires étrangères et de la marine, et des finances, savoir :

Travaux publics, — mines, — marine, mitice, — garde

« Pourquoi cette exclusion? lui demandai-je.

— C'est que toutes les femmes dont il approche passent pour sœurs; et je ne me soucie pas que ma femme et ma fille subissent ce fléau. »

Si le colonel eût appris ces paroles, il eût tué le lord. Il aurait bien fait; telle est la loi de la civilisation. Je demandai à ce même lord, pourquoi il menait peu sa femme dans le monde; riche, belle, spirituelle, agréable?

« Elle ne serait pas à la mode, me répondit-il, et son amour-propre souffrirait. Les distributeurs de la faveur des salons sont gens vicieux et vares. Les admettre à une intimité qui souille quand elle ne corrompt pas, me répugne. »

Ce lord est un barbare.

La haute civilisation a fait du mariage quelque chose de singulier. Le mariage se réduit à une affaire de convenance; on y cherche : bien-être physique, accroissement de fortune, et le moins d'ennuis possible. La question ordinaire est : « Combien d'épouses tu? » Sympathies, affections, pensées religieuses, morales, intimes, consolatrices ou passionnées, sont étrangères au mariage. Qu'y a-t-il de commun entre la moralité et le mariage? Londres possède un théâtre, nommé Théâtre du Roi, où les maris titrés mènent leurs nobles femmes. Là, tout grand seigneur choisit sa maîtresse sur le théâtre. L'amphithéâtre et les loges sont fermés à la prole des plus humbles. Liaison, distraction, habitude, liaison, comme on voudra nommer cet usage, il est établi. Le spectacle de cette recherche est public; nulle femme légitime par la haute civilisation ne s'en étourdit. La chose est connue, convenue, nécessaire; si elle n'est pas écrite dans le contrat de mariage, c'est décence et hypocrisie.

Ainsi, habile à multiplier les jouissances, la haute civilisation rend au mariage les droits du célibat : noble invention, toute nouvelle. Il y a des endroits où, pour un peu d'argent, vous trouvez un palais qui vous appartient, un excellent cuisinier, une causerie brillante, une bibliothèque choisie, la fleur de la société; tout ce que vous n'avez pas chez vous et ce que la richesse ne pourrait vous donner; on nomme ces endroits *clubs*. Ils détruisent les salons et rendent les bals déserts; ils font régner la jouissance égoïste et la recherche du bien-être individuel. « Nous n'avons plus au bal, me disait une comtesse, que des écoliers de seize ans. » Foyer domestique, intimité de la



civique, — postes, — messageries, — monnaies, — garantie des matières d'or et d'argent, — poids et mesures.

Ces attributions seront réunies pour former un ministère sous le titre de ministère des travaux publics.

Art. 2. Les affaires étrangères sont réunies au département de l'intérieur, lequel prendra le titre de ministère de l'intérieur et des affaires étrangères.

Art. 3. Nos ministres de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 13 janvier 1837.

Signé Léopold. Contresigné de Theux.

Ministère des travaux publics. — Nomination.

Léopold, etc., nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. — Le sieur Nothomb (J.-B.), membre de la chambre des représentants, est nommé ministre des travaux publics.

Notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères est chargé du présent arrêté.

(Daté et signé comme dessus.)

Secrétaire-général des affaires étrangères. — Nomination. Léopold, etc., sur la proposition de notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le baron T Serclaes (Emile), commissaire de l'arrondissement administratif de Bruxelles, est nommé secrétaire-général des affaires étrangères.

(Daté et signé comme dessus.)

Secrétaire général du ministère des travaux publics. — Nomination.

Léopold, etc., sur la proposition de notre ministre des travaux publics, nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le sieur Masul, ingénieur ordinaire de première classe, est nommé ad interim secrétaire-général du ministère des travaux publics.

(Daté et signé comme dessus.)

Gouverneur de la Flandre-Orientale. — Nomination.

Léopold, etc., sur la proposition de notre ministre de l'intérieur, nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Le sieur de Schiervel (Louis), sénateur, est nommé gouverneur de la province de la Flandre-Orientale.

Donné à Bruxelles, le 11 janvier 1837.

(Signé comme dessus.)

Exposition nationale. — Médailles décernées aux artistes.

Léopold, etc. Voulant donner une marque de notre satisfaction aux artistes qui se sont le plus distingués par le mérite des ouvrages qu'ils ont envoyés cette année à l'exposition nationale de Bruxelles ; — Revu notre arrêté du 19 mai 1836 ; — Vu le tableau des propositions du jury institué par notre arrêté du 7 janvier 1835 ; — Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Médailles d'or.

Des médailles d'or sont décernées à MM. Bellangé, peintre de genre à Rouen. — Court, peintre d'histoire à Paris. — De Keyser, peintre d'histoire à Anvers. — Forster (J.) graveur à Paris. — Gallait, de Tourney, peintre d'histoire à Paris. — Godin, peintre de paysage à Paris. — Madous dessinateur à Bruxelles. — Schoffool peintre de marine à La Haye. — Schotel (J.-C.), peintre de marines à Dordrecht. — Vanbrée (Ph.), peintre d'histoire à Bruxelles. — Verboeckhoven (Eug.), peintre de paysage à Bruxelles. — Wappers (G.), peintre d'histoire à Anvers.

Médailles d'argent.

Des médailles d'argent sont décernées à : MM. Baugniet, dessinateur à Bruxelles. — Boussuet, peintre d'intérieurs de la ville de Bruxelles. — Brias (Ch.), peintre de genre à Bruxelles. — Debiefve, peintre d'histoire à Bruxelles. — De Brackeleer (E.) peintre d'histoire et de genre à Anvers. — Dequaine, peintre d'histoire à Paris. — Dejonghe, peintre de paysage à Courtray. — Delatour, fils (E.), peintre de miniatures à Bruxelles. — Delvaux, peintre de paysages à Bruxelles. — De Marneffe, peintre de paysages à Bruxelles. — Ducoron, peintre de paysage à Ath. — Dyckmans (J.),

famille, où êtes-vous ? On fuit dans toutes les directions ; chacun s'éloigne de son domicile ; on veut être à son aise et jour seul. Si l'on se réunit quelquefois, c'est encore pour s'isoler ; la société devient un sautoir qui peut !

Ne parlons que de l'Angleterre, le gentilhomme de province est décrié ; son descendant économise neuf mois à la campagne, afin d'en passer trois à Londres. Alors il vient s'abreuver à cette grande source de plaisirs et d'agitation. Il apprend à concentrer dans sa vie la plus grande variété de jouissances possibles ; il saura bientôt comment la sensualité s'alimente et se renouvelle ; une existence privée de stimulants lui paraîtra pauvre et nulle. Triste métamorphose ! De gentilhomme propriétaire, il deviendra viveur. Une personne de bon ton peut compter à Londres cent familles de connaissance ; souvent ce nombre s'étend jusqu'à mille. Deux mille personnes étaient récemment invitées à la grande fête de lady Jersey. Douze pour les affaires, composent un total de quinze heures dont les gens du monde disposent. Voilà un millier d'heures, entre lesquelles il s'agit de répartir tous les devoirs, tous les engagements, tous les repas, tous les plaisirs ; l'éclair n'est pas plus prompt que chacune des actions de la vie. On éblouit, on brille, on se flétrit. Les affections n'ont pas le temps de naître. Seruer d'une maison à l'autre, courir d'un rendez-vous à un rendez-vous ; du Parc au dîner ; du dîner au rout ; du rout au bal ; apparaître à l'Opéra, montrer sa figure au concert ; la vie de précipitation et l'assaut ; rien de sérieux, rien de complet, point de repos : une colonie de petites actions sans portée, sans but et sans lien. La santé s'affaiblit ; le sang se dessèche, la bourse tarit, tout ce qu'il y a de plus frivole enlève des millions. « Je me marie et je vais économiser, disait un jeune baron à son ami.

— Sur quoi ? lui demanda-t-on ? — Sur mes gants. — Il m'en faut cinq paires par jour de toute nécessité.

— Comment pouvez-vous salir cinq paires de gants ? — Je sors à pied, une paire est détruite ; je me promène à cheval, une seconde est salie ; je vais dîner il m'en faut une nouvelle ; et de bal en exige deux tout au moins.

Dans ce métier violent, la force s'épuise, l'énergie s'éteint, le

peintre de genre à Anvers. — Mlle. Eyraud (A.), peintre de fleurs à Ath. — MM. Genisson, peintre d'intérieurs à Bruxelles. — Jacobs (Jacol), peintre de marines à Anvers. — Jehotte, sculpteur à Bruxelles. — Jouvencel (Ad.) graveur de médailles à Bruxelles. — Koekkoek (B.-G.), peintre de paysages à La Haye. — Kremer (P.), peintre d'histoire à Anvers. — Le Poitevin (Eug.) peintre de marines à Bruxelles. — Leys (H.), peintre d'histoire à Anvers. — Lhérier, graveur à Anvers. — Marinus, peintre de paysages à Namur. — Picqué, peintre d'histoire à Bruxelles. — Simonet, sculpteur à Bruxelles. — Simonet, lithographe à Bruxelles. — Tavernier, peintre de paysages à Bruxelles. — Vanderhaert, dessinateur et peintre à Bruxelles. — Verstappen, peintre de paysages à Rome. — Wauters (Ch.-Aug.) peintre d'histoire à Malines.

Des médailles de bronze sont décernées à MM. Blenaimé, sculpteur à Rome. — Deblock, peintre de genre à Anvers. — Decoene, peintre de genre à Bruxelles. — De Kuyper (J.-B.), sculpteur à Anvers. — Delanghe, peintre de portraits à Bruxelles. — Denobele (H.), peintre de portraits et de genre à Bruxelles. — Denoter, (P. F.) peintre d'intérieurs et de paysages à Gand. — Derre (Fr.), sculpteur à Paris. — Devlaemvick, graveur à Bruges. — Donny, peintre de paysages à Bruxelles. — Ducornet (C.), peintre d'intérieurs et de genre à Paris. — Eliarts, peintre de fleurs à Paris. — Elwell, graveur sur bois à Bruxelles. — Flandin (Eug.), peintre d'intérieurs de ville à Bruxelles. — Francia, peintre de marine à Paris. — Geerts (Ch.) sculpteur à Louvain. — M<sup>me</sup> Geefs (née Gor), peintre d'histoire à Bruxelles. — MM. Geefs (Jos.), sculpteur à Bruxelles. — Geinaert, peintre de genre à Gand. — Hart, graveur de médailles à Bruxelles. — Mlle Kindt (Adèle), peintre d'histoire à Bruxelles. — MM. Launers, dessinateur à Bruxelles. — Leclercq (J.), graveur de médailles à Bruxelles. — Mathieu (L.), peintre d'histoire à Anvers. — Meulenbergh, peintre de portraits à Bruxelles. — Ottevaere, peintre de paysages à Paris. — Perlau, peintre de paysages à Bruxelles. — Pouwelsen (M.), peintre de paysages à Anvers. — Ruyten (J.), peintre d'intérieurs de ville à Anvers. — Somers (L.), peintre de genre à Anvers. — M<sup>lle</sup> Sommé, peintre de genre à Anvers. — MM. Stats (G.) sculpteur à Louvain. — Tilmont peintre à Paris. — Van Eycken (Jean), peintre d'histoire à Bruxelles. — Vangingelen, peintre de paysages à Anvers. — Vanlaethem, peintre de genre à Bruxelles. — Vauregemorter, peintre de genre à Anvers. — Vanrooy, peintre d'histoire à Anvers. — Verboeckhoven (L.), peintre de marines à Boom. — Verreyt (J.), peintre de paysages à Anvers. — Verschaeren, peintre d'histoire à Anvers. — Vervvè, peintre de paysages à Bruxelles. — Vieillevoye (B.), peintre de portraits à Liège. — Wulfraet, peintre d'histoire à Bruges.

Donné à Bruxelles, le 11 janvier 1837. signé : LÉOPOLD. Contresigné : DE THEUX.

D'après un incident survenu le 12 de ce mois au tribunal de Louvain, rapporté par l'émancipation de ce jour et dont nous devons remettre les détails à demain, il résulterait qu'une somme de 300 florins aurait été donnée à des fonctionnaires pour avoir fait obtenir à un individu la place de notaire qu'il occupe dans une petite ville de l'arrondissement de Louvain. Aussitôt qu'il a eu connaissance de l'art. de l'émancipation, M. le ministre de la justice s'est empressé de le signaler au procureur-général de la Cour de Bruxelles en lui disant :

« Je vous prie de me faire, le plutôt possible, un rapport sur les faits énoncés dans cet art. et sur toutes les circonstances qui s'y rattachent.

« M. le procureur du roi de Louvain a parfaitement compris les devoirs de sa position et les intentions du gouvernement. Veuillez lui témoigner ma satisfaction pour sa conduite pleine de dignité et d'énergie. Il ne faut pas permettre que des soupçons vagues placent sur l'administration. L'enquête que ce magistrat a sagement provoquée et à laquelle il apportera tous ses soins, fera connaître toute la vérité. Les prévaricateurs, les escrocs, s'il y en a, seront poursuivis et punis, qu'ils qu'ils puissent être ; l'intervention impartiale de la justice et la publicité offrent dans ces affaires scandaleuses des garanties qui sont aussi nécessaires au gouvernement qu'au pays en général.

cour se hâse, la réflexion fait place à une activité de machine, la constitution se ruine. On a recours au vin, à l'opium et aux liqueurs ; chacun fait de la nuit le jour, ce qui achève de ruiner la constitution. « Pourquoi, demandez vous, les gentilshommes des provinces viennent-ils passer à Londres, non pas l'hiver, mais la belle saison ? Quitter la campagne lorsqu'elle est verdoyante, quand le ciel est pur, le gazon frais ! La santé des chevaux l'exige ; s'il fallait, pendant les nuits d'hiver, les laisser stationner ou galopper dans les rues de neuf heures du soir à cinq heures du matin, toutes les familles se ruineraient en chevaux.

Cette vie facile et violente constitue précisément la haute civilisation. Par elle les distances s'effacent ; quinze lieues d'aujourd'hui n'équivalent pas à trois lieues d'autrefois. On voyage comme le vent, on a quitté à jamais ce pesant carrosse où s'entassaient, comme dans une arche de Noé, cousins, cousines, oiseaux, perroquets, animaux domestiques, et jusqu'aux instruments de cuisine ; bagage qui rencontrait sur la route tant d'accidents dramatiques. Un membre de la chambre des lords, dont le château était situé à cent vingt mille de Londres, allait régulièrement dîner tous les samedis chez un noble qui habitait la capitale. « Combien de temps vous faut-il pour venir ici, lui demanda son hôte ?

— Je le sais à quelques secondes près : la veille j'écrivis à tous les maîtres de poste de la route qu'ils aient à tenir leurs chevaux harnachés et prêts à partir à une certaine heure ; je pars à cinq heures du matin ; j'arrive exactement à chaque relais au moment convenu. A dix heures ou dix heures dix minutes je suis à Londres.

L'aigle, dans les airs, voyage moins lestement. Ce n'est pas seulement le privilège de l'aristocratie. Le plébéien traverse l'Angleterre dans tout son diamètre pour la somme ronde de 36 shillings ou de 55 tout au plus.

Nous nous émerveillons de ce résultat ; le bois, le fer et la fumée donnent des ailes à l'homme. Tant de rapidité est belle ; mais je demanderais un peu de bonheur. Cette vie nomade, qui brise tous les liens naturels, rend les devoirs trop faciles à éluder ; le besoin du changement, l'amour de l'excitation, la nécessité de la dépense, le désir d'imiter et d'égaliser ceux qui donnent le ton, l'ardeur de briller, la fureur de jeter des millions au vent achèvent le splendide malheur auquel on se condamne. « Je suis désolé, me

« La nomination d'un notaire dans une des petites villes de l'arrondissement de Louvain, qui a donné lieu à des révolutions, doit remonter à plusieurs années, car depuis mou entrée au ministère, il n'a été nommé de notaire dans aucune de ces villes. »

LIÈGE, LE 16 JANVIER.

Nous ne savons point quel sera le résultat des élections auxquelles on procède ce matin même ; mais selon toute apparence, le plus grand nombre des citoyens ayant droit de voter manqueront à l'appel.

A quoi faut-il attribuer cette apathie inattendue, cette soudaine indifférence, qui contrastent si fort avec le bruit et l'agitation, les débats animés qui ont caractérisé toutes les époques d'élections ? C'est là une question que nous n'essayerons point de résoudre aujourd'hui. Nous croyons cependant que la principale raison de cette singulière inaction, c'est qu'il ne s'agit ici que d'une élection partielle, qu'on regarde comme peu importante ; mais c'est là une très-fâcheuse erreur.

En effet, d'ici à quelques jours, on peut se retrouver dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire en présence d'élections partielles. Et alors si les citoyens continuent à s'abstenir, ce sera en définitive une faible minorité qui aura donné à la ville une administration, et cette dernière gouvernera alors très probablement selon les vœux et les intérêts de ceux qui l'auront portée aux affaires.

Du reste, ce n'est pas seulement en partant de ce point de vue qu'il faut considérer l'abstention des électeurs comme une faute véritable. On peut le voir tous les jours : les questions les plus importantes que le conseil communal ait à traiter, sont souvent décidées à la faible majorité d'une ou deux voix. N'y avait-il pas alors, pour les électeurs, intérêt et devoir de chercher à faire entrer dans l'administration, les hommes les plus recommandables par leurs lumières, puisque les votes de ces derniers peuvent exercer tant d'influence sur les affaires de la commune.

Du reste, nous ne nous livrons ici qu'à de simples prévisions, et nous les verrions trompées avec une vive satisfaction.

POST SCRIPTUM.

Une heure.

Le nombre des électeurs qui ont pris part aux opérations électorales a été de 387.

M. Kœller, avocat, a obtenu . . . . . 295 suffrages.

M. Cox, négociant, . . . . . 279 "

Les autres voix se sont éparpillées sur d'autres personnes.

M. de Bassompierre, usinier, en a obtenu 55 ; M. Jenicot, avocat, etc.

Il existe à Liège une société bienfaisante, dont le but est de recueillir et de distribuer aux détenus de légers secours, principalement en vêtements et à l'époque de leur sortie, tandis que, dans l'intérieur de la prison, elle leur procure un travail salarié.

Cette compagnie, à l'occasion du renouvellement de l'année, a entrepris une collecte générale ; elle n'aurait pas été, si nous en croyons quelques renseignements, accueillies par des personnes fort aisées, avec la bienveillance qu'elle est en droit d'attendre ; nous pensons qu'il y a eu sans doute méprise de la part de ces personnes.

Par suite de la nomination de M. Nothomb au ministère des travaux publics, et de celle de M. Schiervel au gouvernement de la Flandre Orientale, un arrêté du 13 janvier, convoque le collège électoral d'Arion au 7 février, pour la nomination d'un représentant. Un arrêté du 11 janvier convoque le collège électoral de Ruremonde aussi au 7 février, pour la nomination d'un sénateur.

Le Moniteur publie plusieurs arrêtés importants et que nous reproduisons. L'un de ces arrêtés organise un ministère des travaux publics. M. Nothomb est nommé chef de ce ministère. M. T'Serclaes, commissaire de district à Bruxelles est nommé secrétaire-général des affaires étrangères. M. Masul, ingénieur, obtient ad interim le même poste au ministère des travaux publics. Enfin M. de Schiervel est nommé gouverneur de la Flandre orientale.

Un dernier arrêté décerne des médailles d'or, d'argent et

disait un noble de second ordre, de ne pouvoir cultiver le duc de R... ; ma fortune n'y suffit pas. L'autre jour je l'invitai à une bataille ; il m'amena, s'il vous plaît, onze domestiques, neuf chevaux, trois voitures et soixante chiens.

C'est le comble de la civilisation de ruiner son hôte par la splendeur de sa suite. On se fait un point d'honneur de recevoir comme on est reçu ; il faut donner le même dîner ; le salon doit être aussi splendide, les convives aussi nombreux, les musiciens aussi distingués. La baronne ne souffrira pas que la duchesse porte des diamans plus beaux que les siens ; et la banquière sera piquée d'une noble émulation en voyant passer la vicomtesse. Tous les degrés de fortune essaieront d'atteindre le même niveau ; fusse égalité qui sera la ruine du plus grand nombre. Pourquoi ce château magnifique est-il désert ? Qu'est devenu la famille noble dont voici l'écusson ? Elle se cache en Touraine ou en Languedoc. Là, on vit d'épargne, et l'on répare la brèche faite par ces dépenses excessives, qu'exige la haute civilisation. L'orgueil blessé des Anglais se tapit dans quelque province étrangère, et livre à l'étonnement des Tourangeaux ou des Provençaux, l'éclat de ces familles baroniales si fières, si hautes, si pauvres, si misérables.

Parlons de l'intelligence : la civilisation est sa nourrice, chacun le sait. Observons la situation intellectuelle dans les classes aristocratiques de notre pays. On rapporte du collège un peu de grec et de latin ; peut-être le goût des lettres, à coup sûr une moralité détreinte, et la ruine de tous les principes. De dix à quatorze ans, l'éducation du vice commence au collège ; de quinze à vingt, la théorie devient pratique. La servitude est spécialement enseignée en Angleterre. Le système du fagging, particulier aux collèges de notre pays, consiste à faire du faible, l'esclave, le valet et la victime du plus fort. Heureux arrangement, qui infuse le savoir du cuisinier dans les connaissances du groom, et mêle aux profondes observations du garde-chasse l'érudition du somnambule ! Le gentilhomme de la civilisation s'éleve ainsi.

Voici le budget d'une journée de château ; j'en ai passé plus de cent de cette espèce. On déjeune à dix heures ; thé, café, liqueurs, langues fourrées, jambons de Bayonne, pâtés de Périgord, le déjeuner se prolonge jusqu'à midi. On se réunit pour la chasse et la pêche ; et l'on attend l'heure où il faut s'habiller. Vient le dîner, qui compte trois services. Les fruits les plus exquis, les viandes les plus chères,



de bronze aux artistes qui se sont le plus distingués à l'exposition nationale.

— Le contingent de la levée de 1837, fixé à 12,000 hommes, par la loi du 30 décembre 1836, est réparti entre les provinces du royaume de la manière suivante, savoir : Province d'Anvers, 1,016; Brabant, 1,663; Flandre occidentale, 1,770; Flandre orientale, 2,145; Hainaut, 1,790; Liège, 1,096; Limbourg, 939; Luxembourg, 945; Namur, 636.

— On nous écrit de Binche, 13 janvier : « Le nommé Ferdinand Dujardin, le doyen probablement des militaires belges, est mort ce matin en notre ville, où il est venu se fixer, il y a cinq mois, auprès de son frère, gendarme en cette ville, et qui compte pour sa part 32 ans de service. Ferdinand Dujardin est connu de toute la ville de Bruxelles, et l'on n'a pas oublié la manière brillante dont fut célébré son jubilé de 50 ans de service, et dont tous les journaux du temps ont fait mention. La mère de Dujardin, alors âgée de 70 ans, était de la fête. Il comptait maintenant 56 ans de service. Il n'y a que deux ans qu'il s'était retiré. Il était chevalier de la légion d'honneur, et sous le précédent gouvernement, il avait été décoré de l'ordre de Guillaume. On se propose de célébrer ses obsèques avec tous les honneurs militaires. » (Ind.)

— On lit dans l'Observateur : Mme Manelli, prima dona au grand théâtre St-Charles, à Naples, est en ce moment à Bruxelles; elle se propose d'y donner un concert. C'est une bonne fortune, qui, nous n'en doutons pas, sera appréciée par tous les dilettanti de notre ville.

— A Berlin, la même discussion dont Paris a été témoin relativement à la statue de Napoléon, vient de s'élever pour ce qui concerne celle de l'immortel roi de Prusse. Le grand Frédéric sera-t-il représenté en costume héroïque romain ou avec le costume réel et historique que retracent partout ses images et nos souvenirs? question importante, et qui mérite, dans ceux qui la discutent, des ménagements réciproques. (Journal de Francfort.)

— Il a été importé à Anvers, pendant 1836, par mer : 835 lastes froment, 569 seigle, 2,635 lastes orge, 2,067 avoine, 1,305 lastes graine de lin, 16,130 barils graine de lin à semer, 4,862 lastes graine de colza, 2,002 lastes graine de chanvre et 70 lastes graine de cameline.

— A Constantinople, le cours de l'argent est monté de 99 à 107; ce qui provoque une crise commerciale très grave. Plusieurs négociants éprouvent des pertes considérables. On a importé en Turquie un grand nombre de pièces de monnaies fausses. L'affaire Churchill, qui semble vouloir s'éterniser, ajoute à toutes ces causes de décadence.

— M. Stappaerts, Ceulemans vient de faire l'acquisition du charmant tableau de M. Van Rooy : Les derniers moments du comte d'Egmont.

— On ne savait pas que le fameux violoniste Paganini eût le titre de baron, le *Garde National de Marseille* nous l'apprend aujourd'hui, en annonçant un concert donné par M. le baron Paganini dans la salle du Grand-Théâtre de Marseille.

— On écrit de Rome 27 décembre : « La promotion de plusieurs prélats dont j'ai parlé, il n'y pas longtemps, vient d'avoir lieu. Mgr. Ferretti, nonce à Naples, a été nommé évêque de Montefiascone et Corveto à la place du cardinal Véliz décedé. On a offert au nonce à la cour de Munich, Mgr. Mercy d'Argenteau, né à Liège, le poste d'auditeur-général de la Chambre apostolique; s'il refusait ce poste, on le destine à Mgr. Louis Amat di S. Filippo et Sorso, en dernier lieu nonce à Madrid. Ces deux postes mènent plus tard au cardinalat. » (Gaz. d'Augsbourg.)

— M. le comte De Forbin, directeur-général des Musées-Royaux de France, vient d'inviter un grand nombre de nos artistes à envoyer au prochain salon d'exposition à Paris, quelques-unes de leurs productions.

Nous désirons vivement que pour l'honneur de la Belgique, MM. Wappers, De Keyser, Nevez, Gefs et tant d'autres encore, qui ont illustré notre dernière exposition, se rendent à l'invitation de M. De Forbin. La Bataille des Eperons, ne doit-elle pas être admirée au Louvre?

For et le vermeil couvrent la table. Au milieu des rayons lancés par mille bougies, une armée de valets brodés étincellent. Vous dînez en satrape. Vous échappez sans doute aux grossiers excès; mais vous arrivez à la pléthore. Vous satisfaites cette sensualité avide et dangereuse, qui sollicite sans cesse de nouveaux raffînements. Les cartes, le billard, le concert et l'intrigue amoureuse remplissent la soirée. Que reste-t-il à l'intelligence? La pensée germe-t-elle dans ces estomacs surchargés de mets? C'est bien assez vraiment de pouvoir digérer. L'amateur de whi-t conserve seul assez d'activité intellectuelle pour combiner les chances de ces gains. A minuit on se sépare, quelques fois à onze heures selon les coutumes de la maison ou l'épéisme des convives. Les hommes vont fumer leur cigare dans la chambre du plus roté de la compagnie; et les dames qui ont appris à ne s'endormir que vers l'aurore, prêtent l'oreille au babill moral de leur femme de chambre, quand elles ne lisent pas le dernier roman pour s'endormir. Parlez, si vous l'osez, à ces personnes du développement de l'intelligence, de l'amour des arts, du culte de l'esprit, des conquêtes de la pensée. Dans leurs bibliothèques, qui renferment les plus nobles monuments de l'esprit humain, pas un livre n'est déplacé: c'est une cat combe de chefs-d'œuvre, où les volumes sont rangés comme des cadavres. Cette vaste maison, qui ne désemplit pas depuis novembre jusqu'en février, et qui reçoit tour à tour les noms les plus élatans du royaume, ne retient pas d'une seule causerie littéraire. Personne ne trouve une minute à consacrer aux joissances intellectuelles. On cause de toute autre chose. La conversation vit de scandale, d'anecdotes controvérsées sur les familles du comté, leurs alliances et leurs espérances; la littérature et l'art sont en oubli; peut-être parcourt-on quelques nouveaux voyages, quelques romans à la mode: c'est là tout. Je dinai un jour chez lord C.; sa femme, qui a de l'esprit, s'avisa de soulever une question intéressante, et cette discussion commença à me séduire. Mais comment faire? il y avait la vingt-sept personnes invitées, et que cette conversation intéressante médiocrement. « Attendez, me dit le maître de la maison, ces messieurs vont s'endormir. » Bientôt les dames quittent la table: les hommes consultent les bouteilles de vin de Champagne et d'Alcanta. Les vingt convives du genre mâle succombent, et la causerie s'engage entre mon hôte et moi. Au milieu de notre discussion, le mot écorché se trouve jeté. Il retentit à l'oreille de l'un des dormeurs, et cet accent magique produisit son effet. La conversation entre dans ce lit nouveau, et elle y reste. Le dictionnaire du bon ton renferme cinq ou six paroles in-

— Tout le monde connaît l'importante découverte du docteur Boucheron; on sait que ce médecin, excité par le désir bien naturel de se débarrasser d'une calvitie qui lui avait déjà dénué le sommet de la tête et une partie des sourcils, fit sur le système pileux les recherches et les études les plus approfondies. Le résultat de ses longs travaux fut la découverte de ce merveilleux remède qui soigneusement appliqué, rend au front le plus chauve la parure chevelue dont la maladie ou l'âge l'avait depuis longtemps privé. M. Boucheron, dans l'examen qu'il a été forcé de faire du cuir chevelu, a été amené à reconnaître, dans l'organisation du système pileux des phénomènes fort remarquables. Ainsi chaque poil est composé d'un bulbe et d'une tige. Chaque bulbe reçoit plusieurs vaisseaux sanguins destinés à le nourrir. Le nombre de ces bulbes pileux est tellement considérable, qu'on en a compté sur une portion de peau d'un pouce carré, 147 cheveux noirs, 162 châtains, 182 blonds. Des observations répétées ont amené à reconnaître que, sur une tête européenne, il y a chez un homme brun 19,000 cheveux, chez un châtain 21,000, et chez un blond 23,000. Voilà certes un démenti formel donné à une croyance très répandue, qui attribue une plus grande quantité de cheveux aux bruns qu'aux blonds et aux châtains. (Précurseur.)

ROULAGE.

La pétition suivante des commissionnaires de roulage, vient d'être adressée au Roi.

Les soussignés commissionnaires et entrepreneurs de roulage, domiciliés à Liège, prennent la respectable liberté de venir exposer à Votre Majesté, la situation pénible résultant pour eux de l'arrêté du 28 décembre 1836, qui par abrogation de votre arrêté du 31 mai 1833, remet en vigueur le décret de juin 1816, en ce qui concerne les chargemens par voiture de roulage et diligence.

Le rappel du décret impérial porte un coup sensible au roulage, déjà menacé d'une dissolution complète par l'établissement des chemins de fer, on ne peut se dissimuler que dans peu de temps la circulation des marchandises aura lieu par le chemin de fer, c'est le but de sa création.

Nous admettons, Sire, que ce nouveau mode pourra agrandir la prospérité publique, que c'est d'un intérêt général, mais il n'en est pas moins vrai que cette prospérité future anéantira le roulage, car il devra disparaître des grandes villes qui seront servies par le chemin de fer.

Il n'est pas dans l'intention des soussignés de réclamer contre cette œuvre immense, à laquelle le gouvernement attache tant de sollicitude, c'est un fait accompli. Mais, Sire, si l'industrie du roulage n'a plus peut-être deux ans pour elle, si le malheureux voiturier doit bientôt craindre pour l'existence de sa famille, faut-il avancer le terme de son infortune? Quand il est déjà forcé de baisser la tête devant un avenir menaçant ses intérêts particuliers, faut-il qu'il accepte encore froidement qu'on remette en vigueur un décret de 1816, aujourd'hui tout à fait étranger à notre situation, et nous dirons même un décret qui n'est plus applicable.

Les soussignés observeront d'abord à Votre Majesté qu'en 1806, alors que la Belgique appartenait à la France, il n'existait pas de barrières, l'empereur n'en voulait pas, mais par un décret il veillait à ce que les chargemens fussent fixes de manière à rendre rares, et peu onéreuses, les réparations des routes; le voiturier, d'un autre côté, affranchi d'une taxe de barrières et ayant des prix de transport avantageux, n'avait rien à réclamer contre le poids autorisé. Depuis notre séparation de la France, le voiturier a dû payer la taxe des barrières, contribution permanente à chaque lieue de distance et dont le capital perçu excède considérablement les frais d'entretien de routes, excédent réservé par le gouvernement pour des travaux d'utilité publique. Ainsi, le voiturier paye beaucoup plus qu'il ne le doit pour la réparation des routes. Pourquoi donc diminuer le poids de chargement? La perception des barrières est-elle en déficit? Ne suffit-elle plus à l'entretien des routes? C'est ce qu'il faut prouver. Mais on ne le tentera pas, puisque l'excédant des recettes est un fait constaté par le gouvernement lui-même. Il n'y a donc pas lieu de remettre en vigueur le décret de juin 1806, de ce temps où le roulage riche et prospère, ne payant pas de taxe de barrières, ne donnant rien pour la réparation des routes, ne pouvait critiquer un décret qui veillait à leur conservation. Mais, nous le répétons, Sire, ce décret n'a aujourd'hui aucun intérêt d'actualité, les temps sont changés, et aujourd'hui le roulage paye plus que ne l'exige l'entretien des routes, et de là découle son droit de circuler avec un poids supérieur à celui du temps de l'empire. En 1806, le voiturier ne payait pas de barrière, aujourd'hui que cette taxe couvre plus que les frais, Votre Majesté reconnaît qu'il est de toute équité que son arrêté du 28 décembre dernier soit rapporté, et elle rendra justice aux voituriers qui mettent leur existence sous la protection d'un Roi bienveillant et juste. Les voituriers espèrent, Sire, que vous leur accorderez de nouveau les dispositions favorables de votre arrêté du 31 mai 1833. Liège, le 14 janvier 1837.

La députation permanente du conseil provincial, Vu le procès-verbal constatant le résultat de la vérification faite le 22 décembre dernier, d'après les étalons de deuxième rang déposés à l'administration provinciale, des étalons de troisième rang, dont il est fait usage pour la vérification des poids et mesures du commerce; Vu l'art. 8 de l'arrêté royal du 28 septembre 1819, journal officiel, n° 49; Porte à la connaissance du public que la vérification des étalons de

telligibles qui émeuvent: élection, cheval de course, bouillotte, écarté, mariage d'argent, ministère. Si vous voulez être compris, ne sortez pas de là.

Ces élections elles-mêmes, quelle est leur moralité? Comptez les membres du parlement qui sont arrivés là par d'autres routes que celle de la corruption et de l'intrigue. Dangereux exemple, misérable commencement de la vie politique. Je connais des juges, personnages graves et vertueux, dont la vie fut bien près d'être déshonorée après une admission à la chambre des communes, admission préparée par une véahté insolente. La civilisation offre-t-elle donc un encouragement réel à la violation des lois morales? On serait tenté de le croire. Réfléchissez sur la théorie des dettes dans le grand monde. Qui n'est pas endetté? Nul ne s'en étonne. A qui importe-t-il de savoir si le vicomte un tel balance exactement son passif par son actif? On n'exige de vous qu'une chose: payez vos dettes d'honneur, les engagements de la table de jeu, c'est à dire ceux qui ont été contractés par l'étourderie et la prodigalité; du reste, les prisonniers sont là, et la banqueroute répond à tout. L'homme brillant nage quelques minutes dans ce gouffre; puis, il s'éclipse, disparaît; on ne sait ce qu'il est devenu. Ecoutez ses amis les plus intimes faire brièvement l'épilogue de sa gloire et de sa fortune.

« L'œuvre T... s'écrite un convive en passant devant le château de ce dernier, dans le comté de Cambridge; voilà son palais abandonné; j'ai passé là quelques uns des plus beaux mois de ma vie! » Voilà tout.

« Qu'est-il devenu, demandai-je à ce sensible ami. — Du diable si j'en sais rien! Ruiné, je crois; sous les verrous, sans doute! »

On ne peut pas dépasser plus lestement la reconnaissance. Le chapitre des mœurs de la haute civilisation vient d'être épuisé. Commencons à ébaucher celui des manières: il mérite d'être étudié. La grande base des principes que la haute civilisation fait valoir, c'est de chercher son plaisir partout, sans gêner le plaisir des autres. Des égoïsmes qui se rencontrent et qui se mélangent. Un pacte entre tous les personnages pour jouir de la vie sans se nuire; faire peu de bruit, tenir peu de place; avoir des égards pour ceux qui sont présents et spécialement pour vos voisins; tout effleurer sans appuyer sur rien; tout indiquer sans soulever aucune discussion violente; paraître indifférent à tout et même un peu blasé sur tout; voler cet artifice sous une apparence ingénuité, sous une parfaite facilité de commerce; tel est le monde. Voilà ses préceptes et

troisième rang vient d'avoir lieu, et que ceux qui ont été mis à la disposition des vérificateurs des poids et mesures pour le service de l'année 1837, ont été reconnus exacts.

Le présent avis sera inséré dans les journaux de la province et au Mémorial administratif.

A Liège, le 10 janvier 1837. Par la députation, Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE. Le président, Baron VANDENSTEEN.

— Voici le sommaire du 5<sup>e</sup> numéro de la *Bombe*: La chambre en costume de caractère, au bal de la cour. — Le Pater de M-Simples. — Les Cricris, fable. — Le délicieux Président. — Le Tapisier floué. — Les Marchands d'Ivrognes. — Un estimable Voleur. — Eclats.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 13 JANVIER

Naissances : 4 garçons, 2 filles.

Mariages. 11, savoir, entre: Servais Joseph Piedboeuf, plafonneur, rue Pierreuse, et Marie Jh. Folet, sans profession, même rue. — Nicolas Joseph Remy, armurier, faubourg Vivegnis, et Marie Hardy, couturière, faubourg St-Léonard. — Nicolas Joseph Simon, cordonnier, faubourg St-Léonard, et Henriette Josephine Frankignoulle, sans profession, même faubourg. — Paschal Kinson, houilleur, faubourg Ste-Walburge, et Marie Jh. George, journalière, au sudit faubourg. — Hubert Carmanne, tailleur, rue Hoche-Porte, veuf d'Anne Marie Hauglstein, et Josephine Henriette Lepieuhne, couturière, faubourg Ste-Walburge. — Jean Guillaume David, journalier, rue du Méri, et Diendonée Cler, journalière, rue des Clarisses. — Jean François Dessart, houilleur, faubourg Ste-Walburge, et Marie Barbe Dubois, journalière, même faubourg. — Gérard Vola, relieur, à Anvers, et Anne Marie Catherine Dubois, boutiquière, rue Entre-deux-Ponts. — François Joseph Désort, maréchal-de-logis au 3<sup>e</sup>me régiment d'artillerie, en garnison en cette-ville, domicilié à Anvers, et Jeanne Mathews, sans profession, à Diest. — Jean Nicolas Joseph Raes, batelier, à Anthinnes, et Marie Jh. Riga, sans profession, rue des Avenues. — Valentin Donat Dupré, menuisier, à Audemarde, et Marie Delage, sans profession, place Ste-Clair.

Décès : 4 garçons, 3 filles, 4 hommes, 3 femmes, savoir: A. Maréchal, âgé de 66 ans, sans profession, rue Lul-des-Fchvres, époux de M. M. Leclerc. — E. J. Disclyn, âgé de 36 ans, sans profession, faubourg d'Amersour, célibataire. — L. Houpermans, âgé de 34 ans, cultivateur, rue Volière, célibataire. — E. B. Baert, âgé de 23 ans, conducteur au 3<sup>e</sup>me régiment d'artillerie, célibataire. — Aug. Michel, âgé de 59 ans, fileuse, rue Petite-Nassarue, épouse de S. Ledent. — A. M. Lejeune, âgé de 33 ans, sans profession, rue Basse-Sauvinière, épouse de J. F. Disty. — J. L. Colson, âgé de 33 ans, sans profession derrière St-Denis, épouse de C. Vroenen.

Du 14. — Naissances : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 4 garçons, 2 filles, 2 hommes, savoir: François Joseph Brion, âgé de 79 ans, desservant de St-Cristophe, sur Avioi. — Jean Théodore Heptia, âgé de 74 ans, maçon, en Bèche, veuf de Marie Jh. Balhan.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi 16 janvier, abonnement suspendu, la 3<sup>e</sup> représentation de la reprise de GUILLEAUME TELL, grand opéra mis en deux actes. La dixième du GAMIN DE PARIS, vaudeville en deux actes. ON NE PASSE PAS! vaudeville en un acte.

Vendredi, 20 janvier 1837. Par extraordinaire, GRANDE SOIRÉE, VENITIENNE à l'instar de celles données au Théâtre de l'Opéra de Paris. — CONCERT, TOMBOLA composée de huit lots, qui seront exposés au foyer du théâtre jusqu'au 18, et GRAND BAL PARE.

Souscription, prix 4 fr. par personne, aux loges 5 fr. Chaque souscripteur recevra deux coupons pour la tombola.

Billets au bureau, prix: 5 fr. par personne; pour les loges: 6 fr. et un billet de tombola.

Mercredi 18 janvier, clôture de la souscription.

EN VENTE

CHEZ AVANZO ET C<sup>ie</sup>.

LA DEUXIÈME LIVRAISON

DE LA

GEOMETRIE DESCRIPTIVE DE LEROY.

sa pratique. J'avoue qu'il y a quelque chose d'intéressant dans cette soumission volontaire et tacite aux lois de la société générale. C'est ce que Burke appelle très bien une fière et honorable subordination.

Mais l'arbitraire de ces lois, m'a quelquefois étonné; et plus on remonte l'échelle de la grande civilisation, plus leur copie paraît bizarre. A de singulières délicatesses se mêlent des grossièretés convenues, qui sont le type du rang et comme le symbole de la haute civilisation. Tantôt c'est un argot spécial qui blesse à la fois la décence et le bon goût; tantôt c'est une foule de petits usages déplaisants et incivils dont on ne cherche à relever la bassesse que pour se distinguer du vulgaire.

Vous n'avez pas cru, lorsque j'affirme qu'une jeune femme du rang le plus élevé se plait lorsqu'elle cause avec les duchesses et les comtesses qu'elle reçoit, à soulager, en se frottant violemment le dos, le prurit que lui cause la délicatesse extrême de sa peau? Elle était livrée à cet agréable occupation, lorsqu'on se servit devant elle des expressions suivantes:

« L'homme dont vous parlez a épousé une femme charmante.

« Et le tressaillit, son sourcil se fronça, tous ses nerfs se crispèrent; vous eussiez dit qu'elle venait de marcher sur un serpent. Dans la bonne société, les mots homme et femme sont proscrits; on doit dire une personne. Les conventions singulières qui éclosent au milieu de ces mœurs faciles vous défendent aujourd'hui, par exemple, de mettre en mangeant votre couteau dans votre bouche, et vous permettent d'appuyer vos deux coudes sur la table, ainsi que je le voyais récemment pratiquer à deux honorables gentlemen qui venaient de passer trois mois chez le roi de la mode et le maître actuel du bon ton.

« Les avez-vous observés, demanda le maître de la maison qui n'était pas encore parvenu au même degré de raffinement social? — Oui, les coudes sur la table depuis le potage jusqu'au dessert; c'est une mode nouvelle imposée de chez lord \*\*\*.

Trois jours après, deux autres personnages qui venaient de quitter le même foyer de civilisation, passèrent une heure chez un respectable ecclésiastique sans ôter leur chapeau: nouvelle mode venue du même lieu, importée du même lieu, importée du même centre. Un jargon singulier qui change tous les mots, composé à l'usage des gens comme il faut, un dictionnaire, ou plutôt un argot qui caractérise d'autant mieux qu'il est plus trivial. Il y a de certaines voyelles qu'on ne doit pas prononcer; de certaines épithètes grossières que l'on adopte; de certains proverbes dont il faut faire usage, c'est le cachet du bon ton.



## ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville.

### ETUDE DE M. RENOZ, NOTAIRE.

JEUDI 2 FÉVRIER 1837, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères

### D'UNE MAISON

SISE A LIÈGE, RUE DU POT D'OR, N. 624.  
S'adresser à M. RENOZ, rue du Pot-d'Or, N. 673. 61

La vente de MEUBLES de la famille de Breuls, annoncée pour le 17, au café littéraire, N. 272, rue de la Madelaine, dans un lieu au N. 273, même rue. 62

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

### UNE FABRIQUE DE PAPIERS,

Fort avantageusement située dans les environs de HUY, et propre à être convertie en tout autre établissement d'industrie, et notamment en distillerie.

S'adresser par lettres affranchies, au notaire CHAPPELLE, à Huy. 12

## ADJUDICATION.

Le 20 JANVIER prochain, à onze heures du matin, l'intendant militaire procédera à l'adjudication de la FOURNITURE du BOIS (FAGOTS de CHÊNE et BUCHES de SAPIN), nécessaire pour le chauffage des fours de la Boulangerie militaire de Liège pendant l'année 1837.

Les soumissions pour cette fourniture devront être sur timbre accompagnées des certificats de solvabilité conformément au cahier des charges; toutes celles qui ne seraient pas dans les formes voulues, ou présentées plus tard que l'heure fixée seront refusées.

On peut, dès à présent, prendre connaissance des échantillons et du cahier des charges, au bureau de l'intendant susdit, rue du Pot d'Or, n. 656, à Liège.

Liège, le 9 janvier 1837.

### EAU COSMETIQUE DE CADET.

Cette eau entretient la souplesse et la beauté de la peau; employée aux usages de la toilette, elle procure un sentiment de fraîcheur et de bien être que l'on conserve pendant le reste de la journée. Enfin ce délicieux parfum remplace avec supériorité les eaux de Mélisse et de Cologne pour tous les usages tant internes qu'externes. Prix: 2 fr. le rouleau; 1 fr. la caisse de 6 rouleaux. Elle se trouve à Liège, chez M. J. Janné, pharmacien.

On trouve dans le même endroit le CHOCOLAT A LA POLENTA DE CADET DEVAUX.  
Prix, simple 3 fr. ou au Lichen d'Islande 3 fr. 50 c. 60

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

Faillite de *Stéphany Renson, négociant à Liège.*

Le juge-commissaire de cette faillite invite les créanciers de cette faillite à comparaître devant lui personnellement ou par fondé de pouvoir, le 25 janvier 1837, à 2 heures de relevée, au local du Tribunal de Commerce à Liège, à l'effet de procéder à la formation d'une liste de candidats pour la nomination d'un ou plusieurs syndics provisoires.

Liège, le 16 janvier 1837. F. DE SAUVAGE. 64

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

Le juge-commissaire à la faillite de Joseph JAMME, négociant à Liège, invite les créanciers à se réunir devant lui le 25 janvier 1837, à 9 heures du matin, au local du tribunal de commerce à Liège, à l'effet de procéder à la formation d'une liste de candidats pour la nomination des Syndics provisoires.

Liège, le 31 décembre 1836. P. A. DESMET. 63

## MAISON A VENDRE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'Ile, n° 32.

PAR BREVET D'INVENTION.

## PATE DE REGNAULD AINÉ,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

Pour la guérison des RHUMES, CATARRHES, TOUX, COQUELUCHEs, ASTHMES, ENROUEMENS, et des maladies de POITRINE les plus invétérées. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.)

— DÉPÔTS: chez MM. FROIDRISE, rue Pont d'Ile, 831, à Liège; BASTIN, à Huy, tous deux pharmaciens, et M. PELTZER, rue Spintay, 294, à Verviers. 45

## VENTE D'UN MOBILIER

DE LA PLUS GRANDE BEAUTÉ, APPARTENANT A LA FAMILLE DE BREUTS.

Le notaire PAQUE vendra à l'encan, dans la cour du Café Littéraire, n° 272, rue Devant la Magdeleine, à Liège, savoir:

MARDI 17 de ce mois, à une heure après-midi.

Les USTENSILES DE MÉNAGE, les PORCELAINES et CRISTAUX, parmi lesquels il y a un service de table en porcelaine anglaise, services dorés à café, thé et autres, garnitures de cheminée, glaces, pendules, candélabres, vases, cabarets, linges, lits, matelas, rideaux peints, etc.

MERCREDI 18, à la même heure.

LES MEUBLES EN ACAJOU ET CITRONNIER, consistant en commodes, secrétaires, armoires, buffets, lavabo, tables à jeu et autres, chaises, fauteuils, canapés, bois de lit, grands et beaux rayons de bibliothèque, etc.

JEUDI 19, à la même heure.

UNE RICHE COLLECTION DE GRAVURES de sujets anciens et modernes.

ET VENDREDI 20, aussi à une heure et jour suivant, s'il y a lieu.

UNE SUPERBE COLLECTION DE LIVRES NOUVEAUX, d'Histoire, Voyages, Droit, Médecine, Romans et autres genres.

On peut voir le mobilier, le 16, de neuf à deux heures, en la maison, rue de la Magdeleine, n° 273, et le catalogue des gravures et des livres se distribue en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, n° 591. 29

## CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE,

Au n° 32, rue du Pont d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités: Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Safran, etc. depuis 55 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo.

## LIBRAIRIE NATIONALE,

RUE VINAVERDILE, N° 46,

TENUE PAR

## FÉLIX PALENTE.

OUVRAGES EN SOUSCRIPTION.

LE MUSÉUM LITTÉRAIRE, par série de 10 vol., 1 liv. par semaine, formant 1 vol., à 70 cent., trois séries sont en vente.

LA BELGIQUE LITTÉRAIRE ET INDUSTRIELLE, revue de la littérature, des arts et de l'industrie, une livraison par semaine, prix par trimestre, 7 fr. 50 cent.

LACÉPÈDE, œuvres complètes, 90 liv. contenant la matière de douze vol., à 25 cent., 6 liv. ont paru.

BALBI, abrégé de Géographie, rédigé sur un nouveau plan, d'après les derniers traités de paix et les découvertes les plus récentes, 12 liv. à 1 fr. 25 cent.

CARUS, Traité élémentaire d'Anatomie comparée, suivi de recherches d'anatomie philosophique ou transcendante, 12 liv. de texte à 1 fr. 50 cent., et 31 planches en 4°, divisées en quatre livraisons.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION, ou Répertoire universel de toutes les connaissances nécessaires utiles ou agréables dans la vie sociale, etc., etc., sur le plan du *Conversation s lexicon*, 17 vol. grand in 8°, à deux colonnes, contenant la matière de 100 vol. ordinaires.

BARANTE, Histoire des ducs de Bourgogne, 5<sup>e</sup> édit., ornée de gravures, la liv. 60 cent.

DULAURE, Histoire physique, civile et morale de Paris, la liv. 60 cent.

CASIMIR DELAVIGNE, œuvres complètes, la livraison, 60 cent.

PAUL ET VIRGINIE, édition illustrée, la livraison, 1 fr. 50 cent.

ÉCOSSÉ PITTORESQUE, par William Beattie, la livraison 3 francs.

EN VENTE:

ROCQUANCOURT, Coars d'art et d'histoire Militaire, 3<sup>e</sup> édit., un beau vol. in 8°, avec planches, 9 fr.

PARENT DUCHATELET, de la Prostitution dans la ville de Paris, 1 vol. gr. in 8°, pap. vél., 9 fr.

CARREL (Armand), Histoire de la contre révolution en Angleterre, 1 vol. in-18, 4 fr.

N. B. On trouve au même établissement UN ASSORTIMENT complet d'ouvrages de Science, Littérature, Médecine, jurisprudence.

On souscrit aux publications pittoresques et illustrées. 25

Sirope pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot. Préparé par M. POISSON, pharmacien, breveté du roi, rue du Roule, n° 11, à Paris.

## UNE MÉDAILLE D'OR,

a été accordée à l'auteur de ce remède.

La saison froide et humide qui engendre les toux, les rhumes, les catarrhes, la coqueluche et les affections multipliées de la poitrine dont la plupart sont rebelles aux moyens employés pour leur guérison, nous engage à recommander l'usage du *Sirope pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot*. Ce médicament n'a besoin d'aucun éloges; les certificats des premiers médecins du roi, et de S. A. R. le duc d'Orléans et des professeurs des facultés et membres de l'académie qui sont à l'appui du prospectus, sont les meilleurs titres en sa faveur. 5 fr. la bouteille, 2 50 la demi bouteille. Dépôt chez MM. Deat 9, rue des Pierres, à Bruxelles; Obosenski, rue Tirlemont, à Louvain; Leboutte, rue du pont d'Avroy, 552, à Liège; Frans D'bast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanriet, à Mons; Snout, à Malines; Dobbelaere, à Courtray, tous pharmaciens. 586

## BOURSES.

PARIS, LE 14 JANVIER.

Cinq pour cent.	109 00	Esp. D. diff. s. int.	9 1/2
Trois pour cent.	79 80	• DL. pas. s. int.	7 5/8
Act. de la B. de Fr.	2350 00	Belg. Empr. 1832	100 0/0
Napl. Cert. Falc.	98 70	Banque de Belg.	132 0/0
Esp. Ardoin 1834.	26 7/8		

LONDRES, LE 13 JANVIER.

3 p. consolidés	89 1/2	Espagne. Cortés.	24 5/8
Bel. em. 1832 C. D.	401 1/2	Différées.	11 1/4
Holl. Dette active.	54 1/8	Passives.	7 1/8
Portugais, 5 p. c.	47 1/2	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	30 0/0	Brsil. Emp. 1834.	86 0/0

AMSTERDAM, LE 12 JANVIER.

Holl. Dette active.	401 3/4	Inscr. au gr. livre.	65 0/16
Dito 2 1/2 p. c.	54 1/4	Certif. à Amst.	95 1/8
Différée.	1 1/4	Pologne. L. fl. 500f.	142 1/2
Billet de change	23 1/2	Lots de Rd. 50 f.	113 3/4
Syndic. d'amort.	95 1/16	Espagne. E. Ard.	24 9/16
• 3 1/2 p. c.	78 3/4	Dito gr. d. c. j.	24 5/16
Soc. de comm. P.-B.	184 3/4	Dette différ. anc.	9 0/0
nouvelle.	183 3/8	• nouv.	11 7/8
Russie, H. et C. 5	104 0/0	• passive.	8 0/0
• 1829, 5	104 0/0	Autriche. Métal. 5.	100 1/4

ANVERS, LE 14 JANVIER.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	A NAPLES. Cert. Falc.	92 1/2
• Det. différ.	44 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	00 0/0
Emp. de 48 mill.	400 5/8	à An. 1834.	100 5/8
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4 P		
Autriche. Métal.	103 3/4		
Lots de fl. 100.	000	Amst., c. jours.	118 0/16 p
• de fl. 250.	422	Rotterd. Idem.	118 1/16 p
• de fl. 500.	712	Paris, Idem.	111 p. A
Polog. Lots fl. 300.	421 1/2	• 2 mois.	34 1/16 p. A
• fl. 600.	442 0/0 P	Lond. pr. Estr. c. j.	39 1/16 1/2
BRÉSIL. E. à L. 1834	84 3/4 P	• 2 mois.	39 7/8
ESPAG. Emp. 1834.	26 1/2 1/8 3/8 A	Ham. pr. 40 Hb. c. j.	35 3/8
D. dif. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 1/8
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 p. c.
Dette diff.	9 3/4 P		

### RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 14 JANVIER 1837.

Notre bourse a été assez ferme en fonds d'Espagne. Ardoin ouvert 26 1/2 3/8 (14 1/8 après 1/4 et reste 26 3/8 A. Primes à un mois 28 p. c. dont 2 p. c. A.

### PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 14 JANVIER.

Le brick belge Elisa, v. de Marseille. — La goelette belge Pigeon v. de Messine. — Un brick anglais.

### PLACE D'ANVERS, LE 14 JANVIER.

VENTES.

Café. — Il s'est de nouveau fait quelques affaires marquantes de cette fête. On a cité, 500 balles Brésil, de 32 à 32 1/8; 100 dito ditto (haut goût), à 32 1/2 c.; 400 dito Batavia vert, à 33 1/2 c.

Coton. — 73 balles Géorgie ont été traitées à prix divers.

Sucre brut. — Il s'est fait une partie de 2700 nattes Manille à prix non positivement connu.

### VENTE PUBLIQUE.

Les 4,000 cuirs avariés exposés hier aux enchères publiques ont été adjugés de 39 à 76 centimes suivant degré d'avarie.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 15 JANVIER. (2 heures du soir.)

BEIGE de 24 mill.	400 1/2	Act. Ougrée.	000 0/0
Empr. de 30 mill.	92 3/4 P	• S. Longcham	106 0/0
ESPAGNE. Ardoin.	25 0/0 P	• Chemin de fer	00 0/0
• fin courant.	25 0/0 P	• S. de Venues.	000 0/0
• Prime à 4 m.	28 0/0 P	• Bat. à v. Anv.	00 0/0
• Passive.	00 0/0	• St. Léonard.	112 1/2
• Différée.	00 0/0	• Chatelineau.	146 0/0
		• S. Verreries.	140 0/0
		• Gaz de l'épine	00 0/0
		• Raffinerie.	122 0/0
		• V. Charleroy	000 0/0
		• Entr. industr.	000 0/0
		• H. F. L'Espé.	000 0/0
		• Brasseries	402 0/0
		• Librairie H.	000 0/0
		• Typographie.	000 0/0
		• Tapis.	113 0/0
		• E. de f. d'Oug.	106 1/2
		• Mutualité.	113 0/0
		• Suc. et distil.	00 0/0
		• S. de Bruges.	104 1/2

VIENNE, LE 4 JANVIER.

Métalliques, 104 1/2 — Actions de la banque, 1396 0/0.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.